



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 974

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre délégué à la santé de bien vouloir lui indiquer quels sont les projets du Gouvernement en matière de lutte contre l'alcoolisme, un rapport d'évaluation sur le dispositif spécialisé de lutte contre l'alcoolisme financé par le précédent ministère de la santé ayant souligné les carences et les défaillances qui existent en ce domaine.

Texte de la réponse

Le rapport commandé par la direction générale de la santé et concernant le dispositif spécialisé de lutte contre l'alcoolisme financé sur le chapitre 47-14 du budget de l'État répond à deux objectifs principaux. D'une part, il s'agissait de parfaire la connaissance de l'administration sur un dispositif hétérogène, organisé par trois circulaires successives lui conférant de larges missions, et qui s'est développé depuis vingt ans de façon inégale sur le territoire français. D'autre part, il était nécessaire de disposer d'un outil global, élaboré par un prestataire indépendant, susceptible d'éclairer les niveaux administratifs et politiques dans leurs propositions et décisions d'orientation de financement du dispositif visé. À partir des différents éléments apportés par l'évaluation, des projets d'optimisation du dispositif sont actuellement à l'étude. Ceux-ci doivent permettre de répondre aux besoins importants manifestés dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'alcoolisme, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 974

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1394

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2362